

DEPARTEMENT DE LA DRÔME  
**MAIRIE**  
**DE COMBOVIN**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 6 AVRIL 2023 A 20H30**

**Présents** : ABOULIN Thierry, BAUDOIN Véronique, BONNARDEL Jérôme, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, JUNIQUE Pascal, MORE Laurent

**Absent excusé** : DUPRE LA TOUR Rémi

**Secrétaire de séance** : JUNIQUE Pascal

**ORDRE DU JOUR**

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 2 MARS 2023**

Approuvé à l'unanimité des présents

➤ **DELIBERATION : VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2023**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Les communes sont informées que les assiettes fiscales vont déjà subir l'impact de l'inflation. En conséquence, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux et de maintenir les taux de 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 6.66 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.85 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.08 %

➤ **DELIBERATION : VOTE DES SUBVENTIONS DE DROIT PRIVE DE 2023**

Madame le Maire rappelle que chaque année, des subventions de droit privé sont votées au budget primitif et qu'il convient donc de délibérer pour allouer ses subventions pour l'année 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
**ADOpte** le montant de ses subventions 2023 pour un montant total de 3 000 €

et **DÉCIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

- |                              |         |
|------------------------------|---------|
| * Le club de l'amitié :      | 300 €   |
| * Chabeuil Aide et Partage : | 1 400 € |
| * Ecole de Combovin :        | 1 200 € |
| * ADMR Montélier :           | 50 €    |
| * ADMR Mirabel et Blacons :  | 50 €    |

➤ **DELIBERATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Madame le Maire et Madame Baudouin, adjointe aux finances, présentent le budget de fonctionnement, le budget d'investissement de l'année 2023, ainsi que les investissements pouvant être réalisés sur l'année.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-1 et 2311-2 et suivants,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'article 37 de la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012 stipulant qu'à compter de l'exercice 2013 et de façon pérenne, la date limite de vote des budgets locaux est fixée au 15 avril,

Vu l'affectation des résultats du Compte Administratif 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**ADOpte**, par **9 voix pour**, ainsi le BP 2023 section fonctionnement et investissement

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	290 111 €	186 486 €
RECETTES	290 111 €	186 486 €

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Réunion élus avec le CAUE pour le projet de reconstruction de la salle des fêtes le jeudi 11 mai 2023 à 18h
- Réunion sur les investissements communaux mardi 16 mai à 20h30

Fin de conseil à 22h52

Prochain conseil municipal le jeudi 4 mai 2023